



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2024

Date de la convocation :
04 décembre 2024

Membres	19
Présents	18
Pouvoirs	1
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-quatre, le **quatre décembre à dix-neuf heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Madame Françoise ROUX, Adjoint,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Brigitte DELANOUE, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT

Membre absent :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2024-08-034

5.1.2 Election de l'exécutif – Fixation du nombre des adjoints

Décision de suppression ou de maintien d'un poste d'adjoint suite au décès d'un adjoint

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé à 5 le nombre de postes d'adjoints.

En cas de vacance d'un siège d'adjoint quelle qu'en soit la cause, le Conseil Municipal doit être réuni dans les 15 jours suivant la vacance (article L 2122-14 du CGCT - Code Général des Collectivités Territoriales).

Suite au décès de M. Jean-Pierre TISON, 2^{ème} adjoint, le Conseil Municipal doit donc se prononcer au plus tard le 12 décembre 2024 pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide le maintien des 5 postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau. Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau. Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Transmis en Préfecture le	12/12/2024
Reçu en Préfecture le	12/12/2024
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20241211-2024-08-034-DE	
Publication électronique le	12/12/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix pour, 1 voix contre (M. Lefèvre) des membres présents ou représentés :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire

Le tableau des adjoints est donc modifié comme suit :

- 1^{er} adjoint – Marina Dantic
- 2^{ème} adjoint – Annick NOSSEREAU
- 3^{ème} adjoint – Pierre DAVID
- 4^{ème} adjoint – Françoise ROUX

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

